

6 PRIORITÉS POUR LA CSDEPJ EN PARTANT DES GRANDS PRINCIPES DE SOCIÉTÉ ENTOURANT L'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

- 1. *La Loi de la protection de la jeunesse est une loi d'exception – Comment faire en sorte que les enfants et les familles du Québec reçoivent le bon service au bon moment et que moins de jeunes doivent se rendre en protection de la jeunesse.***

Outcome : Moins d'enfants en protection le bon service au bon moment. Garantir une trajectoire de services dès la petite enfance.

- 2. *Comment assurer que les droits garantis aux enfants visés par la protection de la jeunesse soient élargis à tous les enfants et familles du Québec.***

Outcome: Charte des droits, organisme qui donne une voix aux enfants.

- 3. *Dans tous nos services sociaux et particulièrement en protection : L'intérêt SUPÉRIEUR de l'enfant est le principe numéro un des services jeunesse au Québec.***

Outcome : L'aide et le soutien le plus tôt possible dans la vie de l'enfant et une mise en oeuvre des projets de vie dans les situations de compétences parentales limitées.

- 4. *L'antériorité du social sur le judiciaire. Comment expliquer la hausse constante et la surreprésentation des situations judiciairisées.***

Outcome : Analyser nos pratiques judiciaires sous l'angle de l'intérêt de l'enfant (voir Jean Simon)

- 5. *Assurer les conditions de pratiques de soutien et d'accompagnement qui respectent les grands principes des soins prescrits par la loi : Stabilité, intensité, continuité.***

Outcome : Des conditions de pratique renforcées, Formation au seuil de l'entrée sur le milieu de travail, qualification soutenue par la formation continue et les structures de soutien à la pratique, supervision : soutien clinique nécessaire afin que les gens aient la capacité de bien accomplir leur travail et d'actualiser leur rôle (gouvernance du réseau et conditions d'exercice des intervenants).

- 6. *L'intervention psychosociale doit reposer sur une trajectoire de services et doit être portée dans une perspective d'intersectorialité et d'arrimage des ressources. Ne pas réinventer mais optimiser l'opérationnalisation des actifs (SIPPE; organismes communautaires familles; le réseau de garde, l'éducation.***

Outcome: Tous ensemble aux services de la jeunesse. Intersectorialité Définition d'une gouvernance qui définit le leadership et une coordination incarnée des services. Une redéfinition de la confidentialité guidée par l'intérêt supérieur de l'enfant.